

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 10/07/2012

Réception par le Prefet : 10/07/2012

Publication : 13/07/2012



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2012-7-8-7

Séance du vendredi 6 juillet 2012

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS SCOLAIRES DU PREMIER DEGRE PROGRAMME E252 ANNEE 2012 DEUXIEME LISTE

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2011-5-8-2 du Conseil Général du 7 décembre 2011, relative à la politique des Actions Educatives et de la Jeunesse en 2012,
- VU la délibération n° CG-2011-5-1-2 du Conseil Général du 8 décembre 2011 fixant le budget primitif du Département pour 2012,
- VU l'avis de la Commission de l'Education, de la Jeunesse, des Collèges et Langue et Culture Régionales,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve la deuxième liste du programme 2012 des subventions d'investissements scolaires du premier degré pour un montant de 21 121 €, conformément au tableau figurant en annexe au rapport,
- précise que les dépenses correspondantes seront prélevées sur le programme E252, chapitre 204, nature 204142, fonction 21, codes programme 2592 et 25921 du budget départemental.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 6 JUILLET 2012

**Investissements Scolaires du 1er degré
PROGRAMME 2012 (2EME LISTE)**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant subventionnable HT	Taux	Montant de la subvention
ISP04070	LAUW Travaux de mise en accessibilité intérieure à la mairie-école	80 481,00	20%	16 096,00
ISP04091	MAGSTATT-LE-HAUT Rénovation de la toiture du bâtiment communal abritant un périscolaire Dossier retenu au Contrat de Territoire de Vie des Trois Pays	25 124,00	20%	5 025,00
			Total	21 121,00